

RÉFORMER LE SYSTÈME SCOLAIRE CALÉDONIEN DU PREMIER DEGRÉ



SOMMAIRE

- Constats des difficultés rencontrées p. 3 à 7
- Les grands principes de la Réforme proposéep. 8
- Conditions de mise en œuvre p. 8
- La journée de l'élève (explications) p. 9 à 12
- La journée de l'enseignant (explication) p. 13 à 14
- Le calendrier scolaire annuel p. 15
- Le passeport éducatif obligatoire p. 16 à 17
- Le passeport éducatif optionnel p. 18
- Conclusion p. 18

CONSTATS DES DIFFICULTES RENCONTREES

Malgré l'élaboration du projet éducatif de Nouvelle-Calédonie (PENC), les objectifs ambitieux des déclarations des institutions, du gouvernement et des partis politiques et le travail acharné des enseignants, les différents constats démontrent que notre système scolaire arrive à bout de souffle.

Les retours du terrain

Du côté des élèves :

- Une fatigue ressentie pendant les heures de classes.
- Une attention et une motivation réduite.
- Disparité d'accès à la culture, aux arts et au sport en fonction du milieu social, de la localisation de l'école et des compétences des enseignants.
- Des enseignements proposés trop denses pour la journée de l'élève et difficulté pour les élèves à entrer dans les apprentissages.

Du côté des parents :

- Difficulté à faire garder les enfants lors des mercredis libérés « pédagogiques. » et les mercredis après-midi.
- Peu d'activités de valeur proposées en périscolaire avant et après les heures d'école.
- Incapacité pour certains parents à faire face aux contenus des enseignements.
- Peu de garderies et cherté des crèches.

Du côté des enseignants :

- Des programmes scolaires trop denses ayant pour conséquences trop de « saupoudrage » dans les enseignements proposés. Manque d'outils pédagogiques efficaces clés en mains.
- Des effectifs de classe élevés avec un nombre croissant et important d'enfants en difficultés et en situation d'handicaps à prendre en charge. Impossibilité de suivi efficace.
- Lourdeur administrative aux dépens du temps de préparation pédagogique au bénéfice des élèves.
- Pression d'évaluations constantes au détriment de l'éveil de la curiosité et du développement du bien-être chez les élèves et les enseignants.
- Manque de cohérence pays et divergences d'objectifs entre institutions dû aux mille-feuilles de compétences des différentes institutions.
- Formation initiale et continue des enseignants du primaire en non-adéquation avec les besoins du terrain, ni avec les objectifs de la vision pays de l'enseignement.
- Pression administrative envers les équipes pédagogiques face à des objectifs institutionnels inatteignables et ne correspondant pas aux réalités du terrain.

Les données officielles

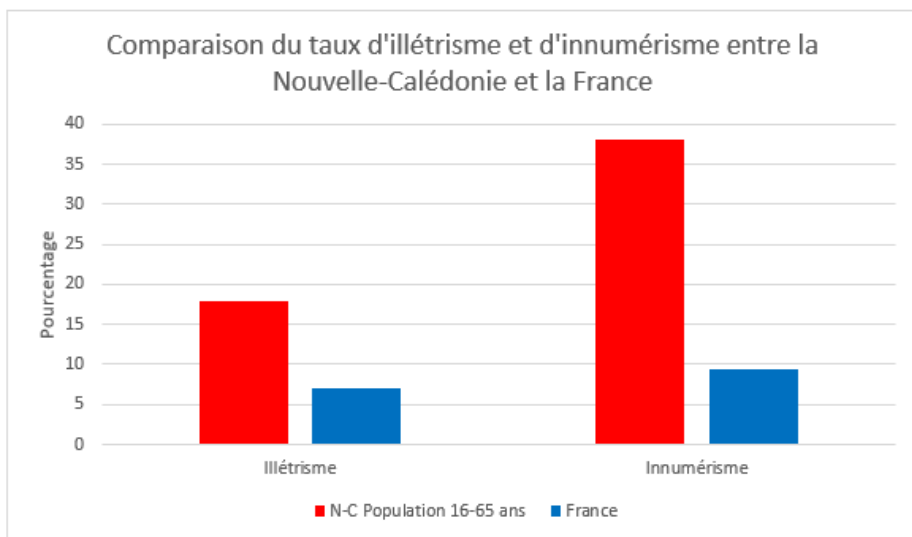
L'illettrisme et l'innumérisme :

« On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base ... A différencier de l'analphabétisme, qui désigne des personnes qui n'ont jamais été scolarisés. »

Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI)

« L'innumérisme est à la maîtrise des nombres, du raisonnement et du calcul ce qu'est l'illettrisme à la maîtrise de la langue. Les élèves ou les adultes, qui sont en situation d'innumérisme, ne sont pas en capacité de mobiliser les notions élémentaires de mathématiques, du calcul et des modes de raisonnement qui leur sont ou leur ont été enseignés. »

Normand Baillargeon, mathématicien québécois



La dernière enquête de l'ISEE de 2013 montre que **la population de 16 à 65 ans de Nouvelle-Calédonie est frappée à 18% d'illettrisme** (contre **7% en France** métropolitaine) et à **38% d'innumérisme** (contre **9,5% en France** métropolitaine).

Ces pourcentages sont renforcés par les chiffres recueillis tous les ans auprès des jeunes lors des JDC (Journées Défense et Citoyenneté) puisqu'en 2018, **le taux d'illettrisme s'élevait à 17,7% et même à 25,4% si on inclut les jeunes scolarisés ayant des difficultés de lecture contre 9,93% en France métropolitaine.**

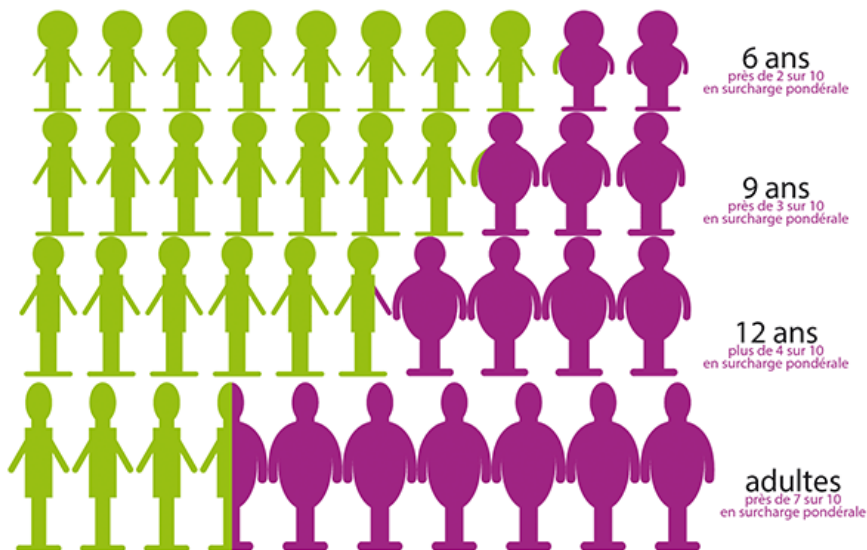
L'obésité chez les jeunes :

En Nouvelle-Calédonie, deux personnes sur trois sont obèses, 67% des 18-60 ans sont en surcharge pondérale.

Selon une étude de 2012, **7.8% des enfants de 6 ans, 11.4% des enfants de 9 ans et 20.5% des enfants de 12 ans sont obèses** en Nouvelle-Calédonie.

Les enfants qui sont en situation de surpoids ou d'obésité sont plus à risque de développer un diabète de type 2 ou des maladies cardio-vasculaires dès l'enfance et à l'adolescence. De plus, l'obésité dans l'enfance est associée à une augmentation du risque de mortalité prématurée à l'âge adulte.

Statut pondéral de la population adulte en NC (selon le baromètre santé 2015)



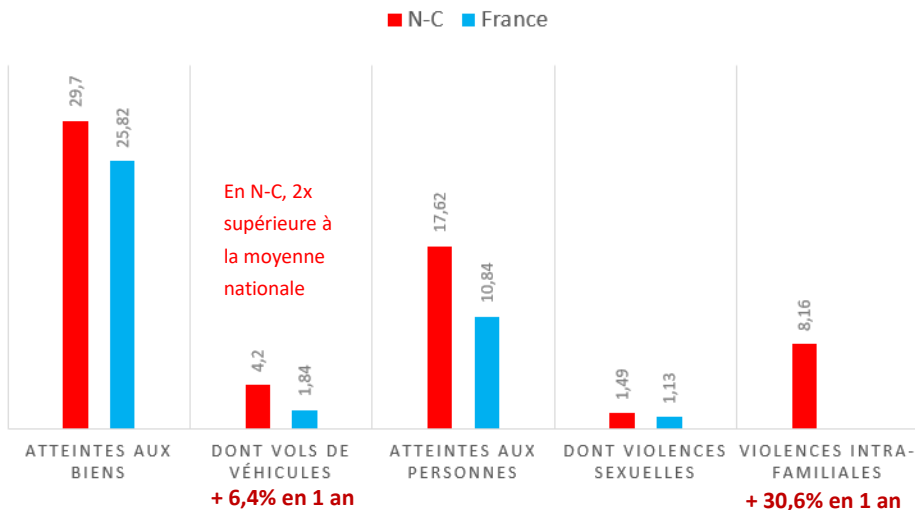
Population concernée par la surcharge pondérale en Nouvelle-Calédonie

(Document du site « Santé pour tous » de l'ASSNC)

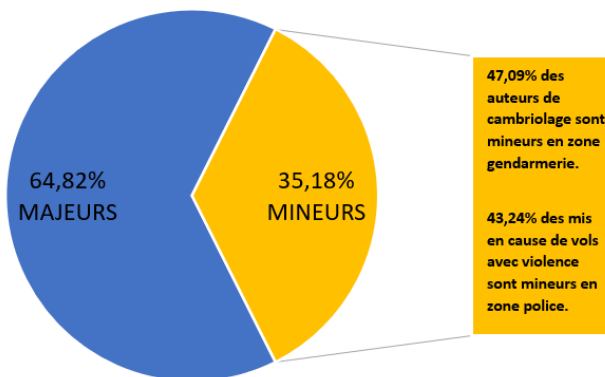
La délinquance juvénile :

Dossier de Presse du Haut-Commissariat de la République en N-C sur la lutte contre la délinquance en N-C, Bilan de 2021 et Priorités 2022 :

COMPARAISON DU TAUX DE DÉLINQUANCE SUR 1000 HABITANTS



Part des mineurs dans les atteintes au biens



Le conseil Province Sud de prévention de la délinquance, qui s'est tenu en novembre 2021, a établi que **3 faits de délinquance sur 5 sont imputables à des mineurs**. Les actions mises en place pour anticiper ou réprimer ces faits ont eu **un coût d'UN MILLIARD de francs en 2021**.

Le rapport Pralong

En 2012, une consultation a été lancée pour une réflexion globale sur l'aménagement des rythmes et du calendrier scolaires.

Quels constats et perspectives peut-on en retirer :

- La Nouvelle-Calédonie est le pays de l'OCDE ayant l'année scolaire la plus courte avec le nombre annuel d'heures d'enseignement le plus élevé ce qui entraîne un nombre d'heures journalières d'enseignement très dense ;
- Réorganiser le temps et les activités d'enseignement dans la journée de l'élève ;
- Harmoniser les journées de l'élève sur la semaine ;
- Repenser les temps de réunions et de concertation des équipes pédagogiques ;
- Développer un temps périscolaire qui soit un « véritable temps éducatif » avec du personnel mieux formé.

LES GRANDS PRINCIPES DE LA RÉFORME PROPOSÉE



Depuis quelques années, au sein de notre syndicat, un groupe d'enseignants travaille sur une proposition de réforme des rythmes scolaires qui pourrait concerner en fin de compte presque 34 000 élèves de l'enseignement du premier degré. Voici une explication des grands principes de cette proposition. Des modalités particulières pourront être prises en fonction de la situation géographique et des spécificités du milieu.

Le changement impliquerait principalement :

- un recentrage sur l'enseignement et l'évaluation des disciplines dites fondamentales par les enseignants ;
- des parcours éducatifs, culturels et sportifs élaborés autour des autres disciplines encadrées par des intervenants formés et agréés ;
- un rythme scolaire quotidien, hebdomadaire et annuel modifiés pour les élèves et les enseignants.

CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

Pour que ce projet de réforme des rythmes scolaires puisse être mis en œuvre, il sera indispensable de prendre en compte les points suivants :

- Pour un meilleur suivi des élèves, adapter les effectifs de classe ;
- Se recentrer sur les apprentissages fondamentaux en allégeant les programmes scolaires de l'enseignement du premier degré ;
- Adapter les modalités d'accueil et de prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Répondre aux besoins réels du terrain en remaniant la formation initiale et continue ...



La journée de l'élève

- **Temps obligatoire de présence des élèves tous les jours (y compris le mercredi) : 8h à 16h** → Uniformisation du temps scolaire sur tous les jours de la semaine.
- **35 heures hebdomadaires pour l'élève** : de 8h à 16h du lundi au vendredi incluant les temps de récréation et de pause déjeuner → Temps de présence à l'école plus important mais organisé différemment selon les cycles.
- Temps périscolaire optionnel et payant par les parents de 16h à 17h30.
- Temps d'apprentissage identique au système scolaire actuel sur la scolarité entière mais organisé différemment.

Description de la journée de l'élève :

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
8H				Pause déjeuner		14H		16H	
APPRENTISSAGES DES FONDAMENTAUX (mathématiques, français, sciences et technologie, histoire et géographie, langues vivantes)						Passeport éducatif obligatoire			
Encadrés par les enseignants						Encadrés par des intervenants			
Ces apprentissages fondamentaux seront dispensés par les enseignants avec une pédagogie favorisant la transversalité* et la pédagogie de projet pour donner du sens aux apprentissages. Les compétences de ces enseignements seront évaluées par les enseignants. * Par exemple, une situation de mesures et grandeur pourrait être mise en œuvre à travers une séance de sport mais la compétence évaluée sera en mathématiques.						Les apprentissages culturels, artistiques et sportifs seront dispensés par des intervenants qualifiés et agréés. Ils devront être formés pour suivre les compétences de ces enseignements et détecter des potentiels chez les élèves.			

Sur les 35 heures hebdomadaires, le temps d'apprentissage des fondamentaux est évolutif en fonction de l'âge des élèves :

- **CYCLE 1** : Sections des Petits (SP), des Moyens (SM) et des Grands (SG) → **15 heures par semaine** de temps d'apprentissage des fondamentaux + temps d'accueil échelonné + temps de récréation + temps du déjeuner + temps d'activités calmes ou ludiques ou en rapport avec le projet d'école ;
- **CYCLE 2** : Cours préparatoire (CP), Cours Élémentaire 1 (CE1) et Cours Élémentaire 2 (CE2) → **17h30 heures par semaine** de temps d'apprentissage des fondamentaux + temps de récréation + temps du déjeuner + temps d'activités calmes ou ludiques ou en rapport avec le projet d'école + temps de remédiation ;
- **CYCLE 3** : Cours Moyen 1 (CM1) et Cours Moyen 2 (CM2) → **25h heures par semaine** de temps d'apprentissage des fondamentaux + temps de récréation + temps du déjeuner + temps en rapport avec le projet d'école + temps de remédiation.

Le temps de cantine pourrait être divisé en 2 avec un premier service pour le cycle 1 et 2 par exemple et un deuxième service pour le cycle 3 :

- Pause déjeuner cycle 1 et 2 : 11h30-13h
- Pause déjeuner cycle 3 : 12h-13h

Le temps de repos pourrait débuter dès la fin du repas pour les élèves de cycle 1 et 2 dans la mesure du possible.

Cela permettrait un temps de repos en début d'après-midi pour les élèves de la maternelle au CE2 avec en parallèle un temps d'enseignement spécifique consacré aux élèves de cycle 3.

Pour résumer le rythme scolaire de l'élève avec le temps d'apprentissage des fondamentaux :

Horaires	CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
8h-8h30	Accueil échelonné	Temps d'apprentissage des fondamentaux	Temps d'apprentissage des fondamentaux
8h30-11h30	Temps d'apprentissage des fondamentaux		
11h30-12h	Accompagnement à la cantine ou temps calme ou cantine en horaire décalé	Accompagnement à la cantine en début d'année puis Temps d'activités calmes et ludiques ou en lien avec le projet d'école	
12h-13h	PAUSE DÉJEUNER OFFICIEL POUR LES ENSEIGNANTS		
13h-14h	Plusieurs modalités d'organisation possibles comme par exemple : Temps d'activités calmes dont sieste et ludiques ou Temps en lien avec le projet d'école ou Temps de remédiation ou Apprentissage des fondamentaux en ateliers en cycle 3 Mené et encadré par les enseignants ou en co-enseignement avec des intervenants en ateliers ou pas		
14h-16h	Parcours culturel, artistique et sportif obligatoire		



CYCLE 1 :
15h d'apprentissage des fondamentaux

CYCLE 2 :
17h30 d'apprentissage des fondamentaux

CYCLE 3 :
25h d'apprentissage des fondamentaux

Quels avantages apportent ces changements :

- Apporter un rythme régulier à l'enfant et aux parents.
- Respecter le rythme chronobiologique de l'enfant en alternant les temps d'apprentissage, de calme et d'activités plus ludiques pour accroître l'attention et la motivation des élèves.
- Individualiser un moment d'apprentissage et de différenciation pour les cycles 2 et 3.
- Réduire la délinquance en proposant un temps périscolaire de qualité avec un encadrement plus important.



JOURNÉE TYPE D'UN ÉLÈVE

APPRENTISSAGE DES FONDAMENTAUX

(Français – Mathématiques – Sciences et Technologie – Histoire et Géographie
– Langues vivantes) dispensé par les enseignants
8h-14H incluant la pause déjeuner



PASSEPORT EDUCATIF OBLIGATOIRE

(E.P.S. – Enseignements artistiques – E.F.C.K. – Éducation morale et civique)
encadré par des intervenants formés et agréés
14h-16h



OPTION 1 :

Fin de présence des élèves à l'école
(Les parents récupèrent leurs enfants)

OPTION 2 : 16h-17h30

PASSEPORT EDUCATIF OPTIONNEL
encadré par des intervenants formés et
agréés
(Activités périscolaires – option payante
pour les parents)



La journée de l'enseignant

Bien que les enseignants du premier degré aient un temps de travail officiel de 27 heures hebdomadaires devant élèves, leur temps de travail réel est beaucoup plus important.

Plusieurs études ont été réalisées sur ce sujet, dans la plus récente, le temps de travail hebdomadaire des enseignants du premier degré a été évalué à plus de 44h. Précisément ce temps comporterait plus de 13h de préparation et correction, 2h30 de rencontres avec les parents et les collègues et 3h d'autres tâches. Chaque semaine les enseignants passeraient 9h30 à travailler à la maison.

Le temps varierait selon la période dans la carrière : les débutants travaillent 52 heures par semaine et les plus âgés 44 heures.

Dans cette réforme proposée, le temps de travail de 27 heures hebdomadaires resterait identique au système actuel mais organisé différemment :

- 8h-12h et 13h-14h = **25 heures par semaine d'enseignement devant élèves**
ET
- **2 heures par semaine de concertation, de formation et de réunions**
→ 25 h + 2 h = 27 heures hebdomadaires

L'organisation de ces 2 heures sera laissée au choix des équipes pédagogiques par école ou par bassin d'écoles en concertation avec l'inspection.

Les temps de concertation et de formation se dérouleront donc hors temps scolaire de l'élève mais sur les heures de travail de l'enseignant.

Exemple d'organisation :

2 heures hebdomadaires sur 36 semaines d'école = 72 heures annuelles.

Ces 72 h pourraient être organisées en 24 séances de 3h ou 4 séances de 3h par période ou autres ...

Spécificités selon les cycles :

Les enseignants de maternelle mettront en place un accueil échelonné en classe de 8h à 8h30 et pourraient accompagner les élèves à la cantine sur un premier temps de 11h30-12h tout comme pourraient le faire les enseignants de cycle 2.

Quels avantages apportent ces changements :

- Avoir des temps de formation et de concertation de qualité adaptés aux besoins des écoles sur le temps de travail ;
- Élaborer des outils performants pour l'enseignement des fondamentaux (mathématiques, français, sciences et technologie, histoire et géographie, langues vivantes) ;
- Lutter contre l'illettrisme, l'illectronisme et l'innumérisme.





Le calendrier scolaire annuel

Nombre de semaines d'école et de semaines de vacances identiques au système actuel mais organisées différemment :

- Périodes d'école → 6 périodes de 6 semaines = 36 semaines d'école
- Périodes de vacances → 5 x 2 semaines (vacances périodiques) + 6 semaines de vacances d'été = 16 semaines de vacances

Quels avantages apportent ces changements :

- **Se rapprocher du système actuel des vacances scolaires en conservant un rythme régulier ;**
- **Raccourcir les vacances d'été pour réduire l'écart entre les élèves en réussite et ceux en difficulté ;**
- **Lutter contre l'illettrisme, l'illectronisme et l'innumérisme.**



LE PASSEPORT ÉDUCATIF OBLIGATOIRE

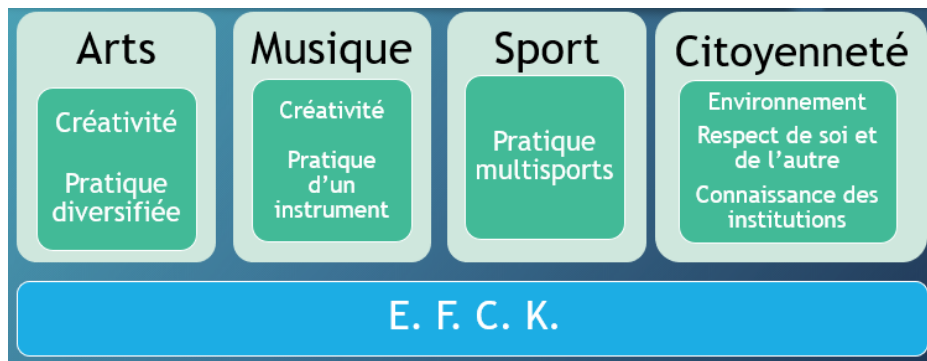


Le passeport éducatif consistera en des activités culturelles, sportives et artistiques, dont les compétences figurent dans les programmes scolaires du premier degré de la Nouvelle-Calédonie.

Chaque élève aura un « passeport éducatif » sous forme de livret qui le suivra toute sa scolarité en primaire. Ce livret permettra de veiller à ce que chaque enfant ait eu une même qualité de parcours et une ouverture culturelle.

Afin de respecter le rythme biologique des enfants, la journée est réorganisée. Le temps des apprentissages des fondamentaux est adapté à l'âge des enfants et concentré sur la matinée. Le temps du développement des apprentissages sportifs, culturels et artistiques se dérouleront l'après-midi. **C'est le passeport éducatif obligatoire.**

Quelles activités :



L'organisation pourra se dérouler par bassins ou par écoles selon les spécificités du contexte géographique.

Les sessions d'interventions pourront être réalisées par module sur plusieurs semaines, en ateliers tournants pour les élèves.

Cette organisation permettrait une mutualisation du matériel artistique et sportif détenus par les intervenants et induirait une diminution du coût d'achat de ces matériels.

Quels intervenants pour encadrer :



- Les intervenants issus du monde associatif, artistique, des ligues, des clubs et des éducateurs communaux agréés dans leur domaine professionnel, sous le contrôle des différentes directions pédagogiques.
- Ils devront être formés aux exigences pédagogiques des programmes scolaires du premier degré.
- Leurs interventions favoriseront la création, la valorisation et la pérennisation de ces métiers.
- Ces professionnels auront la capacité de repérer et détecter des potentiels chez des élèves dans ces domaines. Au contact de ces intervenants, les élèves découvriront différents métiers et ces pratiques inciteront à une appétence vers certaines filières professionnelles.
- Une économie sera faite en mutualisant le matériel présent dans les écoles et qui sera mis à disposition des intervenants.

Aménagement possible :

Pas de passeport éducatif le mercredi après-midi.

Les élèves seraient rendus à leur famille à 14h et pourraient ainsi pratiquer des activités de clubs comme actuellement.

Quels avantages apportent ces changements :

- Cette approche, différente du modèle scolaire traditionnel, permettra de toucher les différentes intelligences et capacités de chaque enfant, valorisant l'ensemble des élèves tout en augmentant et pérennisant leur motivation.
- Par ailleurs, les apprentissages liés au passeport éducatif participeront à la prévention de la santé dès le plus jeune âge, à susciter la curiosité et à lutter contre le décrochage scolaire, donc à diminuer la délinquance et le coût lié à ses conséquences.



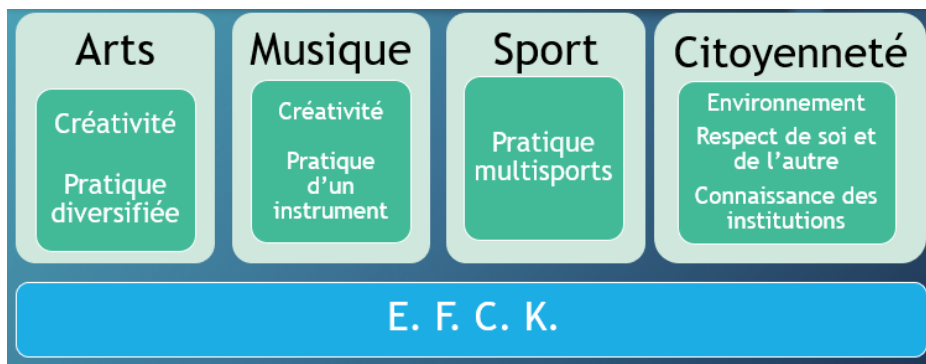
LE PASSEPORT ÉDUCATIF OPTIONNEL



Le passeport éducatif optionnel non obligatoire proposera des activités périscolaires de qualité.

Il pourra être proposé aux parents, à partir de 16h et jusqu'à 17h30. Ce sera une option payante d'activités encadrées par des intervenants qualifiés et agréés.

Quelles activités :



Ces activités pourront faire suite à celles du passeport éducatif obligatoire ou proposer d'autres activités en fonction des spécificités et des objectifs des institutions.

UN PROJET D'AVENIR AMBITIEUX

L'UT CFE-CGC est un syndicat force de propositions. Cette proposition de réforme, élaboré par des enseignants de terrain, vise à améliorer le système scolaire calédonien du premier degré. En modifiant le rythme scolaire des élèves, leur bien-être et leur épanouissement seront favorisés, leur motivation et leur attention seront augmentées voire stimulées et l'apprentissage des enseignements sera optimum. Cela permettra aussi d'améliorer les conditions de travail des enseignants et de tenir compte des demandes des parents.

Nous avons conscience que ce projet ambitieux est une nouvelle philosophie d'école et qui pour être mis en place, nécessitera des formations, des concertations avec différents secteurs de la société civile et des institutions et des redéploiements de financement. Mais nous espérons que nos dirigeants prendront conscience qu'il est temps de réaliser des changements d'envergure pour l'avenir de nos élèves. Pour que nos élèves deviennent les futurs citoyens responsables de l'avenir de notre pays, donnons-leur les moyens et le cadre adapté pour qu'ils puissent se construire.

« L'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse
utiliser pour changer le monde »

Nelson MANDELA